

Fusion ou regroupement de services

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin veut obtenir le maintien des allocations de base, dans l'optique d'une fusion à trois

Saint-Georges, le 28 novembre 2012 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) a pris position lors de son assemblée du 27 novembre dernier à la suite du rapport d'analyse qui lui a été présenté sur un regroupement de services ou de structures avec ses voisines des Appalaches et de la Côte-du-Sud.

Rappelons d'abord les circonstances qui ont mené à la situation actuelle.

- En mai 2010, le Vérificateur général du Québec, M. Renaud Lachance, émettait un rapport où il estimait qu'on pourrait réduire les frais d'administration des commissions scolaires du Québec en réduisant leur nombre et en mettant certains services en commun.
- Le 27 mars 2012, une résolution du conseil des commissaires autorisait la réalisation d'une analyse sur le regroupement de services ou de structures entre les trois commissions scolaires, réalisée par trois ressources externes mises à la disposition des commissions scolaires par la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- Le rapport de cette étude a été présenté aux commissaires des trois commissions scolaires concernées le 17 novembre dernier. Il en ressort qu'une fusion de ces trois organisations permettrait principalement de réaliser des économies récurrentes et de maintenir ou d'améliorer la qualité des services éducatifs.
- Comme les autres commissions scolaires, la CSBE a par ailleurs subi depuis l'année 2010-2011 diverses compressions budgétaires récurrentes, qui totalisent à ce jour 4,5 M\$ par année. Les compressions supplémentaires annoncées lors du récent budget provincial représentent, quant à elles, un total de 6,4 M\$ pour les années 2013-2014 et 2014-2015.



Commission scolaire de la
BEAUCE-ETCHEMIN

Ensemble *vers l'avenir*

Maintenir les allocations de base

Lors de l'assemblée du 27 novembre dernier, le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, a été mandaté pour vérifier l'intention des commissions scolaires de la Côte-du-Sud et des Appalaches, en vue d'obtenir du MELS le maintien des allocations de base octroyées à chacune des commissions scolaires. La fusion des trois commissions scolaires impliquerait en effet une diminution de revenus importante pour ces dernières en raison de la perte de deux subventions de base sur trois.

La résolution adoptée précise toutefois que si l'un des trois partenaires refusait de poursuivre la démarche, cela mettrait un terme au projet de fusion des trois commissions scolaires.

Le projet de regroupement des services informatiques, qui est mené parallèlement à cette démarche, suit par ailleurs son cours. « À la CSBE, nous demeurons à la recherche de toutes les pistes d'économies possibles, que ce soit par regroupement de services ou autrement », indique M. Lecours.

-30-

Jacques Légaré
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Tél. : 418 228-5541, poste 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca